
PLAN DE MESURES D'URGENCE

TRIATHLON
 **QUÉBEC**



TRIATHLON
SCOLAIRE



ÉVÈNEMENT
DÉCOUVERTE



SÉRIE
COLLÉGIALE
UNIVERSITAIRE



SÉRIE
COUPE QUÉBEC
PRÉSENTÉE PAR SPARK
L'ÉNERGIE DU TRIATHLON



SUPER
SÉRIE



SÉRIE
GRAND
PRIX

MISE À JOUR — NOVEMBRE 2021

© 2021 Triathlon Québec — Tous droits réservés.

La reproduction partielle ou complète de ce document sans l'autorisation écrite de Triathlon Québec est totalement interdite.

PHOTO DE LA COUVERTURE : PRIX TRIOMPHE DE TRIATHLON QUÉBEC

Triathlon Québec

4545, avenue Pierre de Coubertin Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone : 514 252-3121

Courriel : info@triathlonquebec.org triathlonquebec.org

TABLE DES MATIÈRES

IDENTIFICATION DES CODES D'INTERVENTION	5
PROCÉDURES POUR LA DIFFUSION D'UN CODE PAR LE COORDONNATEUR EN CHEF (CC).....	5
ATTRIBUTION DES BANDES RADIO :.....	5
Analyse des risques possibles.....	5
MESURES À PRENDRE EN SITUATION D'URGENCE	5
1. ACCIDENTS, BLESSURES ET PROBLÈMES DE SANTÉ	6
1.1 BLESSURES MINEURES.....	6
1.2 BLESSURES MAJEURES.....	6
1.3 PROBLÈMES DE SANTÉ.....	7
2. ALARMES	7
3. INCENDIE SUR LE SITE	8
3.1 DÉBUT D'INCENDIE MINEUR.....	8
3.2. INCENDIE MAJEUR.....	9
4. RISQUE D'ORIGINE NATURELLE	9
4.1 VAGUE DE CHALEUR.....	10
4.2 PLUIE TORRENTIELLE, GRELE OU ORAGE VIOLENT.....	10
4.3 TREMBLEMENTS DE TERRE (Si vous êtes à l'intérieur).....	10
5. AGRESSIONS ET HARCÈLEMENT	11
5.1 AGRESSION PHYSIQUE.....	11
5.2 AGRESSION SEXUELLE ET HARCÈLEMENT.....	11
5.3 AGRESSION VERBALE.....	11
6. DROGUES ET ALCOOL	12

7. VANDALISME ET VOL	12
8. ODEURS INUSITÉES	12
9. DISFONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TÉLÉCOMMUNICATION	12
10. ALERTE À LA BOMBE	13
10.1 MENACE	13
10.2 COLIS SUSPECT.....	13
11. INDIVIDU ARMÉ	13
12. AUTRES SITUATIONS	14

IDENTIFICATION DES CODES D'INTERVENTION

CODE ROUGE : feu, accident, enfant perdu, toute situation où la vie est en danger (cœur, poumon, cerveau)

CODE JAUNE : situation médicale mineure dont la vie n'est pas en danger

CODE NOIR : individu armé, alerte à la bombe, acte terroriste, véhicule-bélier, tireur actif, colis suspect

CODE VERT : orage électrique, vents violents, évacuation du site ou d'une partie du site

PROCÉDURES POUR LA DIFFUSION D'UN CODE PAR LE COORDONNATEUR EN CHEF (CC)

Le CC doit:

Établir le silence radio sur la bande 1 ou 2 (silence radio, silence radio);

Le CC peut ordonner un changement de bande radio si nécessaire.

ATTENTION : AUCUNE PERSONNE NE DOIT PRENDRE LA PAROLE SUR LES ONDES-RADIO LORS DU SILENCE RADIO ANNONCÉ PAR LE CC

- Donner la couleur du code d'intervention et le détail de l'intervention;
- Lorsque la situation est sous contrôle, le CC termine le silence radio et les communications radio peuvent être rétablies.

ATTRIBUTION DES BANDES RADIO :

BANDE 1 : Communication entre CC et coordonnateur des différentes zones

BANDE 2 : Urgence (GTI Médical), CC

Analyse des risques possibles

- Les services d'urgence demandés de l'extérieur tel paramédics, sont appelé et dirigé par GTI Médical
- Les policiers ou pompiers sont appelés par le CC en cas de besoins, ils seront dirigés directement sur le site requis
- Le CC a un système de communication direct avec les coordonnateurs de zone de course et avec les policiers, via deux systèmes de communication séparé

MESURES À PRENDRE EN SITUATION D'URGENCE

7. ACCIDENTS, BLESSURES ET PROBLÈMES DE SANTÉ

1.1 BLESSURES MINEURES

Quand un accident survient et entraîne des blessures mineures, il faut :

- Aviser immédiatement l'équipe médicale GTI qui doit se rendre sur les lieux de l'accident et prodiguer les premiers soins à la victime;
- Signaler les faits au CC et au responsable de plateau le plus près.
- Une ambulance est disponible via le 9-1-1 advenant un besoin.

1.2 BLESSURES MAJEURES

Quand un accident a entraîné des blessures importantes, il faut :

- Signaler les faits au CC pour qu'il puisse affecter les ressources nécessaires;
- Demander immédiatement l'aide de l'équipe médicale GTI en lui signalant son identité, la nature, la gravité et le lieu de l'accident;
- Éviter de déplacer la personne blessée, à moins qu'il soit indispensable de le faire, compte tenu du danger ambiant;
- Prodiger les premiers soins à la personne blessée en attendant l'arrivée de l'équipe médicale SSIL ou des paramédics;
- Apporter soutien et réconfort à la victime, même si elle semble inconsciente;
- À l'arrivée des secours médicaux sur les lieux de l'intervention : décrire les événements qui sont survenus et les soins qui ont été prodigués à la victime, et apporter la collaboration requise.

Le CC doit :

- S'assurer que l'information de l'urgence a été acheminée adéquatement au 911;
- Au cas où la blessure nécessite un transport vers un centre hospitalier, le CC coordonne et s'assure du point d'embarquement accessible et rapproché;

- Coordonner l'évacuation de la victime avec le personnel policier et bénévoles afin de permettre à l'ambulance de sortir rapidement du site et du parcours de la Course.

Le CC avec GTI doit :

- Identifier la voie de sortie du site la plus rapide et prévoir une alternative s'il y a congestion;

1.3 PROBLÈMES DE SANTÉ

Si une personne éprouve des problèmes de santé, tout bénévole ou personnel de la course doit :

- Signaler les faits au CC pour qu'il puisse affecter les ressources nécessaires;
- Demander immédiatement l'aide de l'équipe médicale GTI en lui signalant son identité, la nature, la gravité et le lieu de l'accident;
- Éviter de déplacer la personne incommodée, à moins qu'il soit indispensable de le faire, compte tenu du danger ambiant;
- Prodiger les premiers soins à la personne blessée en attendant l'arrivée de l'équipe médicale SSIL ou des paramédics;
- Apporter soutien et réconfort à la victime, même si elle semble inconsciente;
- À l'arrivée des secours médicaux sur les lieux de l'intervention : décrire les
- Événements qui sont survenus et les soins qui ont été prodigués à la victime, et apporter la collaboration requise.

2. ALARMES

Lorsqu'une alarme incendie est déclenchée dans un des endroits du site, il faut prendre les mesures appropriées pour assurer d'abord la protection des personnes et, ensuite, celles des biens. Les casernes du secteur concerné seront déployées en priorité pour l'intervention.

3. INCENDIE SUR LE SITE

3.1 DÉBUT D'INCENDIE MINEUR

Par exemple : feu de poubelle ou autre... Dans un tel cas, il faut :

- Aviser le CC qui avisera le cas échéant de contacter le 911.

Le personnel bénévole sur le site doit :

- Signaler au CC: le lieu et la nature de l'incendie, s'il y a des personnes qui ont besoin d'assistance et où elles se trouvent et tout autre renseignement pertinent.
- Évacuer les lieux;
- S'il est possible de le faire en toute sécurité, utiliser un extincteur portatif approprié et attaquer le foyer d'incendie ;

Incendie dans un chapiteau :

La ressource responsable doit:

- Contacter le CC en signalant les faits, ce dernier contactera immédiatement le service de la sécurité incendie de Laval afin de s'assurer de la sécurité des installations;
- S'assurer de faire diriger les effectifs nécessaires pour collaborer à l'évacuation;
- Ériger un périmètre de sécurité autour de la zone touchée;
- Faire usage des extincteurs disponibles à proximité, s'il y a lieu;
- Assurer les opérations en attendant l'arrivée du SSIL.

Incendie chez un concessionnaire alimentaire :

Tous les concessionnaires alimentaires présents sur le site lors des festivités doivent obligatoirement se conformer aux normes du service de la sécurité incendie pour opérer.

Sur le terrain, avant le début des festivités :

- La division prévention du SSIL inspecte chaque concession alimentaire et lui permet ou non d'opérer;

- Chaque concession dispose des extincteurs nécessaires et ses installations doivent obéir aux normes.
- Si un feu se déclare chez l'un d'eux, les personnes sur place peuvent déjà réagir.

La ressource responsable doit :

- Contacter le CC, ce dernier avisera le SSIL afin d'assurer la sécurité des installations.
- S'assurer de faire diriger les effectifs nécessaires pour collaborer au contrôle de l'incendie

3.2. INCENDIE MAJEUR

Dans un tel cas, il faut :

- Aviser le 911 et, ensuite, le CC.

Le personnel du SSIL déjà présent sur le site doit, sur ordre du CC :

- Procéder, si possible de manière sécuritaire, à l'évacuation rapide et ordonnée des personnes se trouvant à l'intérieur des bâtiments impliqués et les diriger vers les sorties d'urgence du site;
- Ériger un périmètre de sécurité et interdire l'accès aux bâtiments, ainsi que dégager les voies d'accès au stationnement;
- Dégager l'accès au bâtiment et le pourtour du bâtiment.

4. RISQUE D'ORIGINE NATURELLE

Définition des risques d'origine naturelle

Les risques d'origine naturelle pouvant nous mettre en situation d'urgence sont ceux qui relèvent de la météo.

- Le CC consulte les sites internet d'Environnement Canada et de Météo Média tout au long de la journée afin d'obtenir des informations sur de possibles alertes météo.
- Liste des situations météorologiques problématiques pouvant advenir:
 - Vague de chaleur
 - Pluie torrentielle
 - Grêle
 - Orage ou vents violents
 - Tremblements de terre

Pendant un orage ou des vents violents :

- Rester calme;
- Se diriger vers l'intérieur des commerces et attendre une accalmie;
- Aviser le CC si une personne est blessée ou nécessite les premiers soins;

Le responsable de plateau :

- Lorsqu'il prend conscience d'un orage violent ou de vent violent : assujettir les structures qui pourraient prendre dans le vent et blesser des personnes présentes ou les démonter en toute sécurité lorsque possible;
- S'assurer de la sécurité des personnes aux abords de son plateau (électricité, structures amovibles, ou autres);
- Signaler tout danger ou événement potentiellement dangereux au CC.

4.1 VAGUE DE CHALEUR

Dans le cas de coups de chaleur survenant sur le site :

- Contacter le CC via les ondes radio;
- Selon la gravité, l'équipe médicale GTI ou les paramédics seront appelés à intervenir.

4.2 PLUIE TORRENTIELLE, GRELE OU ORAGE VIOLENT

Dans les cas de pluie torrentielle, de grêle et d'orage violent :

- Éviter que les gens se réfugient sous les chapiteaux à cause du danger que représente la foudre.

Le CC doit:

- Via le responsable sur les lieux, s'assurer que ces endroits soient évacués et qu'un périmètre sécuritaire soit maintenu;
- Décider de l'évacuation du site si nécessaire;
- S'assurer de diriger les effectifs nécessaires pour procéder à l'évacuation;
- Informer les différents partenaires.

4.3 TREMBLEMENTS DE TERRE (Si vous êtes à l'intérieur)

- Rester à l'intérieur;
- S'abaisser, s'abriter et attendre (se mettre à l'abri sous une table, un banc ou un bureau et patienter ou encore aller contre un mur intérieur près d'une colonne, dans un cadre de porte);
- Se tenir à l'écart des fenêtres qui pourraient éclater ou d'objets importants qui pourraient basculer;
- Ne pas évacuer tant que les tremblements persistent;
- Rester vigilant lors de l'évacuation et demeurer à l'affût des chutes de débris. Si vous êtes à l'extérieur :

- Rester à l'extérieur;
- Aller vers un endroit dégagé, s'éloigner des arbres, des immeubles des fenêtres, des poteaux de services publics et des poteaux de signalisation.

Si vous êtes au volant d'un véhicule :

- Immobiliser le véhicule, à l'écart des arbres, des immeubles des fenêtres, des poteaux de services publics et des poteaux de signalisation;
- S'abaisser aussi bas que possible dans le véhicule jusqu'à l'arrêt des tremblements. Après un tremblement de terre :
- Évacuer les lieux prudemment;
- Être préparé à des secousses secondaires;
- Signaler au personnel d'intervention s'il y a des personnes blessées ou bloquées sous les décombres et les signes de dommages à la structure que vous avez constatée.

5. AGRESSIONS ET HARCÈLEMENT

5.1 AGRESSION PHYSIQUE

En cas d'agression physique, il faut :

- Éviter d'intervenir directement mais appeler plutôt le CC qui contactera le service de police de Ville de Laval;
- Si l'état de la victime l'exige, demander l'aide de l'équipe médicale GTI.

5.2 AGRESSION SEXUELLE ET HARCÈLEMENT

Tout le personnel de la Course doit :

- Le plus tôt possible, informer le CC qui contactera le service de police de Ville de Laval;
- Demeurer sur place jusqu'à l'arrivée des services de police et lui apporter toute la collaboration requise;
- Si l'état de la victime l'exige, demander l'aide de l'équipe médicale GTI.

5.3 AGRESSION VERBALE

Dans un tel cas, il faut :

- Aviser le CC, qui dépêchera un agent de police sur les lieux;
- Demeurer sur place jusqu'à l'arrivée du service de police et lui apporter toute collaboration requise.

6. DROGUES ET ALCOOL

Lorsqu'une personne se présente sur le site de la Course et qu'elle semble être sous l'effet d'une drogue ou de l'alcool, il faut :

- Rester calme et éviter de l'affronter;
- Prévenir immédiatement le CC ou le CAU 911;
- Si la personne exige des premiers soins : demander l'assistance de l'équipe médicale GTI, cette dernière évalue si une demande de transport à un centre hospitalier semble nécessaire;
- Collaborer avec le service de police si nécessaire.

7. VANDALISME ET VOL

Lorsqu'un membre du personnel ou un bénévole de la Course est témoin d'un vol ou d'un acte de vandalisme, il faut :

- Rester calme;
- Ne pas affronter l'auteur du vol ou du vandalisme;
- Prendre soin de remarquer ses caractéristiques afin de relayer l'information au CC ou au 911.

8. ODEURS INUSITÉES

Lorsqu'une odeur suspecte est décelée sur le site, il faut :

- Aviser le CC;
- Éloigner la clientèle et les membres du personnel;
- Établir un périmètre de sécurité.
- Signaler les faits au CC;
- Diriger la personne incommodée vers un endroit sûr;
- Demander l'aide de l'équipe médicale GTI.

9. DISFONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TÉLÉCOMMUNICATION

S'il arrivait que le système de télécommunication soit rendu inopérant par un dysfonctionnement quelconque :

Les responsables de chaque plateau et les différents coordonnateurs de la Course doivent passer en mode de communication cellulaire.

Le CC pourra alors entrer en contact téléphonique avec les divers intervenants dans l'éventualité de situations d'urgence.

10. ALERTE À LA BOMBE

10.1 MENACE

En cas de menace, il faut :

- Toujours prendre la menace au sérieux;
- Rester calme et tenter d'obtenir le plus de renseignements possibles :
- La date et l'heure de l'information;
- La date et l'heure présumée de l'exécution de la menace; o la localisation et le type de bombe;
- Le motif invoqué par l'auteur de la menace;
- Toutes les informations qui pourraient permettre de connaître l'identité de l'auteur (accent, caractéristiques, bruits de fond, etc.);
- Aviser immédiatement le 911 de la menace et le CC;
- Collaborer avec le service de police de Ville de Laval qui évaluera la gravité de la menace et suspendra, si nécessaire, le de la course;

10.2 COLIS SUSPECT

Si une personne découvre un colis suspect, il faut :

- Éviter absolument de le toucher ou de le déplacer;
- Éviter toute communication radio ou cellulaire dans un rayon de 50 mètres;
- Éloigner les personnes qui se trouvent près du coli et établir un périmètre de sécurité;
- Aviser immédiatement le 911 et le CC;
- Suivre les directives du service de police de Ville de Laval.

11. INDIVIDU ARMÉ

En présence d'un individu armé, il faut adopter les comportements suivants :

- Rester calme et garder le silence;
- Éviter d'attirer son attention;
- Éviter son regard;
- Ne tenter jamais une action pour l'arrêter
- Lorsque vous atteignez un endroit sécuritaire, aviser immédiatement le 911.

Si vous pouvez évacuer les lieux sans risques :

- Quitter les lieux discrètement;
- Maintenir vos mains dans les airs afin de ne pas être perçu comme une menace par les policiers;
- Aviser les gens que vous croisez de quitter les lieux immédiatement;
- Une fois en sécurité, téléphoner au 911. Indiquer où se trouve l'individu et le décrire;

- Suivre les consignes des services d'urgence.

Si vous ne pouvez évacuer les lieux sans risques (tireur actif) :

- Verrouiller la porte et barricader l'endroit, si possible;
- Obstruer les fenêtres, s'il y a lieu, et s'éloigner de celles-ci;
- Éteindre les lumières et couper toute source de bruit (cellulaires en mode silencieux);
- Se cacher;
- Rester calme et garder le silence;
- Attendre les directives des policiers ou du service d'urgence pour quitter les lieux.
- Si l'agresseur entre dans votre secteur, ou si vous avez été blessé :
- Faire le mort, tenter de ne pas bouger.

Méthodes d'intervention de la police :

La police entre sur le site ou dans l'immeuble le plus rapidement possible et se rend directement au lieu de l'incident. Dès les premiers instants de son intervention, son objectif premier est de neutraliser le suspect. Elle peut donc ne pas s'arrêter pour donner des secours.

Garder son calme autant que possible et respecter à la lettre les demandes et les consignes des officiers de la police. Après que les premiers officiers répondants soient entrés sur le site ou dans l'immeuble, une équipe de secours suivra pour chercher et aider les gens à évacuer en toute sécurité.

Suite à un CODE NOIR confirmé sur le site le CC doit :

- Déterminer avec le délégué technique de Triathlon Québec l'arrêt de la course;
- Faire le décompte;

12. AUTRES SITUATIONS

En cas d'intrusion d'un animal :

- Éviter tout contact ou mouvement d'approche;
- Si possible, isoler l'importun dans une pièce;
- Chercher son propriétaire ou, dans le cas d'un animal sauvage, aviser le CC.

En cas de découverte d'un produit chimique :

- Éviter de toucher au produit;
- S'en éloigner le plus rapidement possible;
- Établir un périmètre de sécurité;
- Si possible déterminé la nature du problème;
- Aviser le CC.

TRIATHLON QUÉBEC

TRIATHLONQUEBEC.ORG

